

Actualités

Récolte 2017

Beau temps pour le tournesol en France

En 2017, le tournesol brille sur les assolements grandes cultures. Avec des rendements qui s'élèvent en moyenne à plus de 27 quintaux par hectare, et des pics allant au-delà des 35 quintaux par hectare dans la moitié nord de la France, le tournesol confirme son rôle clef pour la diversification des assolements en grandes cultures. Cultivé sur plus de 550 000 hectares, le tournesol est la deuxième culture oléagineuse en France.

Plus d'informations sur le site Internet de Terres Inovia.

Récolte 2016

Bilan de la qualité des graines de soja français

Terres Univia a confié à Terres Inovia en 2016 la réalisation d'une enquête sur la qualité des graines de soja français afin d'accompagner la mise en place de filières pour l'alimentation animale. Les 115 échantillons de l'enquête ont été collectés auprès des opérateurs principaux de la culture dans les grands bassins traditionnels de production de l'Est (Bourgogne-Franche-Comté), du Sud-Ouest mais aussi d'un bassin Ouest en cours de constitution.

Les échantillons du Sud-Ouest et de l'Est respectent la norme d'usage en teneur en eau et impuretés dans leur très grande majorité, traduisant à la fois de bonnes conditions de récolte et la bonne maîtrise du désherbage. Les résultats sont plus mitigés à l'Ouest où les échantillons se révèlent souvent plus sales et parfois plus humides (1 quart au-delà des 14 %). Cette tendance est probablement renforcée par le fait qu'il s'agit de graines prélevées au champ à la sortie des moissonneuses batteuses ; cette observation ne préjuge donc pas la qualité des graines commercialisées auprès des utilisateurs, après nettoyage, séchage éventuel et stockage. Comparés à 2015, les échantillons 2016 sont un peu plus secs surtout dans le Sud-Ouest et l'Ouest.

Très peu d'échantillons dépassent une teneur en protéines de 45 % de la MS alors que les teneurs basses (classe inférieure à 39 % MS) sont fréquentes, essentiellement dans l'Ouest et ce en dépit de la variété ES Mentor, réputée de bon niveau sur ce critère. À l'inverse dans l'Est, les échantillons présentent presque tous des teneurs moyennes à fortes et la variabilité observée sur ce critère est la plus faible des trois bassins. La conjugaison de l'usage de variétés à teneur élevée en protéines comme ES Mentor et d'une climatologie favorable à ce critère explique sans doute cette tendance observée depuis 3 ans

d'enquête. Les échantillons issus du bassin Sud-Ouest se répartissent majoritairement, à hauteur de 50 %, dans la classe teneur élevée. La forte proportion de cultures irriguées explique probablement cette bonne performance. Cependant, la variabilité reste assez élevée sur ce critère, probablement en lien avec la diversité variétale utilisée et la cohabitation de cultures en sec et en irrigué sur cette zone à forte contrainte climatique.

Retrouvez l'ensemble des informations et graphiques dans la fiche complète à télécharger sur le site de Terres Univia (PDF, 158 ko).

États Généraux de l'Alimentation

Déclaration d'Antoine Henrion, Président de Terres Univia : « La culture projet est l'ADN de notre filière »

« Notre filière des huiles et protéines végétales se félicite du discours Président de la République, qui place les organisations interprofessionnelles telles que la nôtre au cœur de sa réflexion pour construire un nouveau pacte agricole et agroalimentaire. Cela confirme notre démarche en filière co-construite et développée depuis de nombreuses années autour de la création de la valeur et de son partage par des projets collectifs. Consciente des enjeux liés à l'évolution de nos modèles agricoles pour leur compétitivité et leur durabilité, notre filière porte une véritable ambition commune.

La culture projet est ancrée dans notre histoire et s'illustre notamment dans notre démarche « Soja de France ». En mobilisant tous les maillons, aussi bien les organisations professionnelles que les opérateurs, elle vise à développer la production de soja issu d'une filière non OGM, durable et locale. Nous nous sommes fixé un objectif ambitieux : 250 000 hectares à l'horizon 2025. Au cœur de ce projet, nous avons placé l'ancrage territorial, à la fois de la production et des outils industriels et la valorisation dans des filières de qualité, notamment d'élevage. Par sa définition et ses objectifs, la démarche « Soja de France » participe à la montée en gamme de la production française. Elle s'appuie sur une contractualisation dynamique et sera totalement certifiée du champ aux produits transformés. Pour cela, notre interprofession entend un travail collectif entre les différents acteurs pour assoir un schéma de développement fonctionnel et durable. Pour l'avenir, cette démarche filière a pour ambition d'être applicable à l'ensemble de nos productions oléo-protéagineuses. Avec cette initiative, nous avons anticipé la proposition du Président de la République d'établir des contrats de filière.

Aujourd'hui, nous avons de nouvelles propositions concrètes pour un véritable plan d'actions sur 5 ans visant à

renforcer notre souveraineté alimentaire. Notre projet CAP Protéines se fixe un objectif ambitieux : l'autonomie en protéines végétales de qualité pour 2030 en développant les oléo-protéagineux, des cultures riches en protéines, sur 1 700 000 hectares supplémentaires et en donnant de la valeur à toutes les fractions des graines et notamment l'huile pour servir à la fois les besoins alimentaires et en énergie renouvelable (biocarburant).

Augmenter la production des oléagineux et des protéagineux non OGM en France nous permettra d'en finir avec notre dépendance aux protéines importées et produites parfois dans des conditions sociales et environnementales interdites chez nous. Cela illustre parfaitement la feuille de route fixée par le Président de la République pour la fin de l'année. Ce projet, nous le portons avec force aux États Généraux de l'Alimentation et appelons tous les acteurs à se mobiliser ensemble pour donner du souffle à notre agriculture. »

Antoine Henrion, Président de Terres Univia.

Anniversaire

Promosol, 40 ans de partenariat public-privé pour l'amélioration variétale

Créée en 1977, l'association Promosol est issue d'un partenariat initié par l'institut technique Terres Inovia, les semenciers français et la recherche publique française, l'Inra, avec le soutien fort de l'Interprofession des huiles et protéines végétales, Terres Univia. En 40 ans, Promosol a démontré sa capacité à fédérer cette communauté et à entretenir un dialogue gagnant-gagnant entre chercheurs, semenciers, agriculteurs, transformateurs et utilisateurs. Partenariat précurseur et original, Promosol a fêté ses 40 ans, l'occasion de revenir sur les réussites passées et de présenter les défis d'avenir pour les filières des oléagineux et plantes riches en protéines. Promosol est devenu un modèle de collaboration répondant conjointement aux souhaits des consommateurs de disposer d'une alimentation saine issue d'une agriculture responsable et aux attentes des producteurs de sécuriser leurs rendements. Alors que les débats des États Généraux de l'Alimentation se poursuivent, Promosol a présenté ses nouveaux enjeux de recherche, notamment ceux d'une meilleure prise en compte des nouvelles exigences de qualité de la graine et d'une offre variétale adaptée aux besoins des agriculteurs et de tous les acteurs en aval.

La création de Promosol à la fin des années 1970 s'inscrit dans le prolongement d'une réussite clef de la recherche publique : la mise sur le marché de variétés de colza plus productives et de meilleure qualité alimentaire, à faible teneur en acide érucique. Cette étape importante a ouvert la voie à un véritable renouveau de la filière française des oléagineux. Le partenariat public-privé Promosol a permis de construire des synergies pour créer des variétés de tournesol et de colza plus performantes et améliorées pour résister aux maladies, comme par exemple le phoma en colza et le mildiou ou le sclérotinia en tournesol. Les enjeux en toile de fond sont l'amélioration des rendements par hectare et l'augmentation du taux d'huile des graines produites. Il est important de produire à un prix rémunérateur, c'est-à-dire de se démarquer par des richesses en huile et en protéines.

Si la France aujourd'hui compte plus d'1 500 000 hectares de colza et 550 000 hectares de tournesol, elle le doit largement à cette initiative et aux efforts de la filière. La recherche variétale a permis à la France de gagner une place prépondérante dans la production de semences pour ces deux espèces, destinée à l'export vers de nombreux pays. Ce partenariat public-privé est aussi une aventure humaine autour d'une vision commune et partagée avec un double enjeu : valoriser à la fois l'huile et les protéines des graines. Promosol a permis de rapprocher des points de vue différents entre des producteurs, des utilisateurs, des semenciers et des chercheurs de la recherche publique. La dynamique partenariale de l'association et ses résultats ont été à l'origine d'autres projets de recherche, comme les projets Investissement d'avenir Rapsodyn (colza) et Sunrise (tournesol).

Promosol est un partenariat dynamique qui engage un dialogue permanent dans la filière. Il a ainsi permis d'identifier de nouvelles pistes pour répondre aux enjeux de production, de marché et de société. Les agriculteurs ont besoin de variétés à rendements stables afin de minimiser les aléas. Ils ont besoin de « robustesse » agronomique, c'est-à-dire de disposer de variétés compatibles avec des conditions climatiques et agronomiques, de plus en plus difficiles et bouleversées, tout en limitant les intrants. Les recherches sont organisées pour sélectionner des variétés sur de nouveaux critères répondant à ces enjeux, tout en préservant des objectifs de rendement. Par exemple, alors que la culture de tournesol dans le midi-toulousain a été confrontée à une baisse des précipitations de 40 millimètres en 30 ans, le rendement de cette culture continue de progresser.

Taxes

Les Industries du Végétal font entendre leur voix : « Stop aux distorsions de concurrence ! »

Les Industries du Végétal appellent à la suppression de la taxe sur les huiles alimentaires. Pourquoi ? « *Tout simplement parce qu'elle érige une frontière nationale en plein marché unique et coûte plus de 125 millions d'euros par an à nos industriels*, explique son porte-parole, Hubert Bocquet. *En effet, malgré leurs qualités nutritionnelles indéniables et leurs différents atouts économiques, les huiles végétales françaises sont soumises à une taxe franco-française qui n'existe dans aucun autre pays européen. Cette spécificité française est source d'une véritable complexité pour les relations commerciales au sein même du marché unique européen : taxation à l'importation et restitution – théorique ! – par l'administration fiscale française à l'exportation. Liée à la consommation d'huile, elle soumet les produits alimentaires contenant de l'huile à des taux très variables en fonction de leur mode de production et de leur composition. Un catalogue à la Prévert en quelque sorte, constitué d'arrêtés complexes et peu opérationnels : 7 taux pour les huiles, et qui augmentent chaque année, 66 taux dans l'arrêté pour les huiles incorporées dans les produits alimentaires ! Une scorie réglementaire franco-française aussi bien dans son fonctionnement que pour la compétitivité française. Prenons, par exemple, un fabricant de chips qui s'approvisionne en France en pommes de terre et en huile. Le taux des taxes sur les huiles*

qu'il utilise pour sa fabrication augmente tous les ans. Son concurrent étranger, qui vend des chips en France, doit s'acquitter de la taxe sur le produit fini selon un arrêté « aliments composés » qui n'a pas été changé depuis 6 ans. On comprend assez facilement les distorsions de concurrence que la taxe occasionne. Ce décalage de mode de calcul génère une différence de coûts liés aux taxes de plus de 20 % entre les deux sociétés, au détriment de la société localisée en France. Le risque de ce micmac réglementaire ? Une production de pommes de terre en France mais une transformation en chips, avec sa valeur ajoutée et ses emplois, en Belgique ! N'oublions pas non plus la question du remboursement de la taxe à l'exportation. En principe, pour exporter ses chips, une société française devrait bénéficier d'un remboursement de la taxe sur l'huile utilisée dans ses produits. Aujourd'hui, en pratique, l'administration fiscale refuse. Les Industries du Végétal demandent donc au législateur français de mettre un terme à cette situation ubuesque en supprimant cette taxe injustifiée. »

Vous évoquez également une TVA discriminatoire. Pourquoi ?

« Le système fiscal français ne crée pas seulement des distorsions de concurrence au niveau européen, mais également au sein même du territoire français. La margarine, produit de consommation courante présente dans le réfrigérateur de nombreux consommateurs, est traitée comme un produit de luxe. Avec le caviar, certains chocolats et produits de confiserie, la margarine fait partie des seuls produits à être soumis à un taux discriminatoire de TVA de 20 %. Et ce, alors que tous les autres produits alimentaires sont soumis à la TVA à 5,5 %. Une mesure incompréhensible au regard des nombreux atouts nutritionnels de la margarine. Cette taxe pénalise les fabricants français qui s'engagent depuis de nombreuses années à élaborer des produits à haute valeur nutritionnelle, par exemple, riches en oméga 3. Ce taux de TVA pénalise également le consommateur puisqu'il coûte plus de 120 millions d'euros par an. Les Industries du Végétal demandent donc que le taux de TVA sur la margarine soit aligné sur celui de tous les autres produits alimentaires. »

Ces distorsions de concurrence sont-elles spécifiques au secteur des Industries du Végétal ?

« Non, nous sommes loin d'être les seuls. C'est en réalité tout le secteur de l'agroalimentaire qui doit faire face à des distorsions de concurrence. Avec ses règles fiscales complexes, mais aussi la lourdeur administrative à laquelle sont confrontées les entreprises, la France perd de plus en plus en compétitivité. Prenons un exemple concret : le secteur agroalimentaire français est soumis à pas moins de 33 taxes spécifiques ! C'est trois fois plus qu'en Allemagne ou en Italie. Pour nos entreprises, il est indispensable de réduire la pression fiscale mais aussi normative. Plus de 400 000 normes sont en vigueur en France. Une complexité normative synonyme de dépenses importantes. Le coût des normes nouvelles en 2011 était estimé à 728 millions d'euros, et le chiffre ne cesse d'augmenter malgré les efforts de simplification engagés. Les industries agroalimentaires françaises sont

ponctionnées d'une somme considérable qui pourrait servir à financer la recherche, la formation, l'innovation produit, etc. Un non-sens pour les Industries du Végétal, d'autant plus qu'avec une forte demande européenne, et même mondiale, les feux sont au vert. C'est pour les Industries du Végétal l'un des enjeux des États Généraux de l'Alimentation. Nos entreprises peuvent douter de la réelle volonté des pouvoirs publics à apporter des solutions. Le projet de loi sur la simplification et le droit à l'erreur semble avoir disparu de l'agenda du Gouvernement. »

Développement durable

L'ITERG associé au projet ANR MINIMEAU pour la minimisation des consommations d'eau dans les IAA

Le projet MINIMEAU a été sélectionné par l'ANR dans le cadre de l'appel à projets générique 2017 PRCE (Projet de Recherche Collaborative – Entreprise). Ce projet, qui démarra en 2018 pour une période de 4 ans, vise à la minimisation des consommations d'eau dans les agro-industries par le développement d'une approche intégrée associant Empreinte Eau et Pinch massique.

Il associe des partenaires académiques (AgroParisTech/UMR GENIAL, IRSTEA/UMR ITAP), industriel (ProSim), plusieurs instituts techniques agro-industriels (CTCPA, ITERG, ACTALIA, IFV), l'UNGDA et un centre de transfert (CRITT Paca).

Publication

Effet protecteur des acides gras polyinsaturés dans le cancer colorectal

Le n° 35 de *Lipid'Nutri+* (septembre–octobre 2017) se penche sur le rôle protecteur des AGPI (acides gras polyinsaturés) dans le cancer colorectal, via un article signé de Vanessa Cottet (CHU de Dijon-CIC-EC INSERM1432, INSERM UMR1231 « Lipides, Nutrition, Cancer »). L'incidence et la mortalité par cancer colorectal (CCR) restent en effet élevées en France. Les thérapeutiques, pas toujours efficaces, entraînent souvent des effets indésirables. Or, les acides gras polyinsaturés (AGPI) montrent des effets bénéfiques importants dans l'inflammation, l'immunomodulation ou l'apoptose.

Le rôle des AGPI n-3 dans le CCR, bien décrit dans des modèles cellulaires et animaux, suggère qu'ils pourraient intervenir à plusieurs étapes de la cancérogenèse colorectale. Les données épidémiologiques et cliniques, moins nombreuses, ont conforté ces hypothèses, montrant une amélioration de l'efficacité et/ou de la tolérance de la chimiothérapie quand elle est administrée avec des AGPI n-3.

Le n° 35 de *Lipid'Nutri+* est disponible sur le site de Terres Univia : www.terresunivia.fr.